



A me lamener



N° de rôle 25/07154

AUDIENCE DE VENTE

5 DECEMBRE 2025
à 9 H 30

DIRE ET ACTE DE DEPOT
CERTIFICAT CONTROLE
RACCORDEMENT A L
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

ET LE *vingt quatre novembre*

Au Secrétariat-Greffe a comparu Maître Angélique FERNANDES-THOMANN, avocat associée de la SCP DRAP -HESTIN-NARDINI-FERNANDES THOMANN à l'enseigne TEGO AVOCATS du Barreau de DRAGUIGNAN, 6 Le Verger des Ferrages 835101 LORGUES

Lequel a déposé entre les mains de Nous, Greffier, soussigné, les documents remis par la Régie des eaux de Provence Verte le 10 novembre 2025

- Certificat contrôle raccordement à
l'assainissement collectif

Le futur adjudicataire fera son affaire personnelle de ces informations.

Ces documents sont à annexer au cahier des conditions de la vente déposé au Greffe le 22 septembre 2025 pour parvenir à la vente aux enchères à l'audience du 5 décembre 2025 des biens suivants :

SUR LA COMMUNE DE TOURVES (83170) – Lieudit ESCOUTO QUAND PLOOU formant le lot n° 2 d'une copropriété, les droits immobiliers bâtis et non-bâtis cadastré section D 2628 pour une contenance de 04 ares et 92 centiares comprenant :

- Au rez-de-chaussée : un garage et la jouissance exclusive et privative d'une terrasse d'environ 12.99 m², d'une terrasse couverte d'environ 5.52 m² et d'un jardin d'environ 207.96 m²
- Au 1^{er} étage : un appartement composé d'un salon, dégagement, trois chambres, WC, salle de bains, et la jouissance exclusive d'un balcon d'environ 1.79 m² et d'une terrasse d'environ 10.10 m²
- Comble au-dessus

Et les 614/1000èmes du la propriété du sol et des parties communes.

Saisis à l'encontre de :

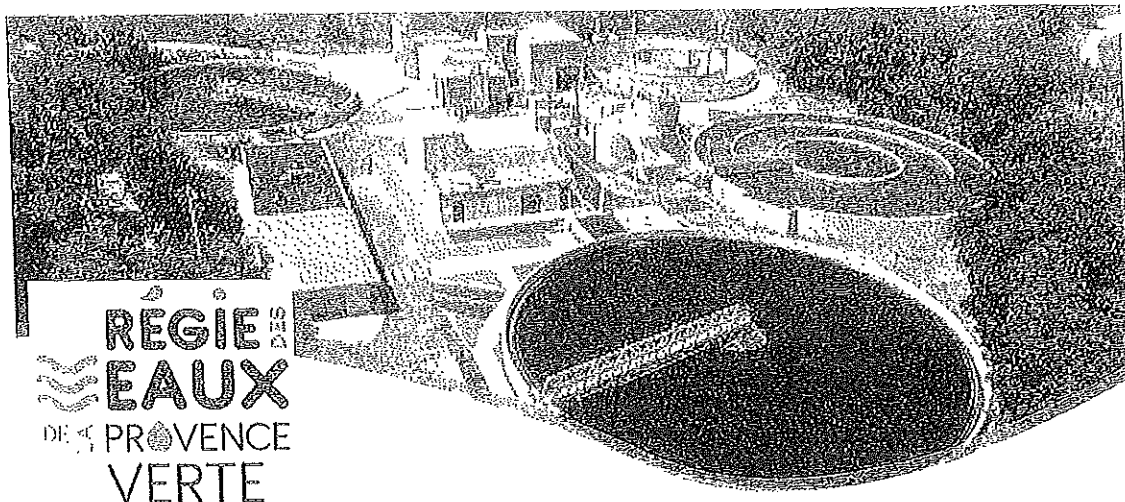
Ledit document contient 8 pages qui ont été numérotées par l'avocat poursuivant.

Desquels comparution et dépôt le comparant a requis acte à lui octroyé.

Et a signé avec Nous, Greffier, après lecture faite.



COFFRE DES PROFESSIONNELLES
ALAIN DE LA... HESTIN - LAURENCE NARDINI
AVOCAT... THOMAS
AVOCAT... DE DRAGUIGNAN
Tél. 04 94 67 60 56 - Fax 04 94 67 60 56
6, Le... - 83510 LORGUES
Tél. 04 94 67 60 56 - Fax 04 94 67 60 56
sopd@p.hestin.lorgues@wanadoo.fr
CIRIT 03 62 749 06 51



Fiche de contrôle de raccordement à l'assainissement collectif

Le présent feuillet doit être renseigné préalablement à la visite de l'agent de la Régie des Eaux de la Provence Verte (hors encarts « à renseigner par la REPV »). En cas de location, l'occupant doit se rapprocher du propriétaire de l'immeuble. Ce feuillet sera remis à la Régie des Eaux de la Provence Verte au plus tard 7 jours ouvrés avant la date de la visite de contrôle.

Le rendez-vous pour le contrôle de vos installations est fixé au :

28/10/2025

Contrôle réalisé par : Mme CARRARA Valérie et M. FAZIO Vincent
 Personne(s) rencontrée(s) : Mme GERARD SIO

VOLET N°1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire) :

.....
 Code postal : 83000 Commune : TAILLEVE
 Tél : Courriel :@.....

Référence cadastrale de l'habitation (section et numéro) : D2628 Est 2

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Type de Résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location☒ Autre (préciser : Appartement étant

Combien de pièces principales* l'habitation compte-t-elle ? 4

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Combien de pièces de services l'habitation compte-t-elle ? Cuisine, salle de bain, etc.

L'habitation dispose d'un vide sanitaire ? ☐ oui ☐ non

Nombre d'habitants permanents : 1

Si l'habitation n'est pas occupée en permanence :

Nombre d'habitants saisonniers/occasionnels : 1

Périodes d'occupation : mois/an

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Superficie du terrain : 86 m²Terrain inondable : ☐ oui ☐ non ☒ ne sait pasAlimentation en eau potable de la commune : ☒ oui ☐ nonPrésence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) ? ☐ oui ☐ nonSi oui, l'ouvrage est-il déclaré ? ☐ oui ☐ non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? ☐ oui ☐ nonPrésence d'une piscine sur le terrain ? ☐ oui ☒ non

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION DE COLLECTE DES EAUX USEES

L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ? ☒ oui ☐ non ☐ ne sait pas

Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ?
☐ oui ☐ non ☒ ne sait pas

Âge des installations :

Âge réel : préciser la date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation : / /

Si inconnu, tranche d'âge approximative :

☐ < 10 ans ☐ entre 10-15 ans ☒ entre 20-25 ans ☐ > 25 ans

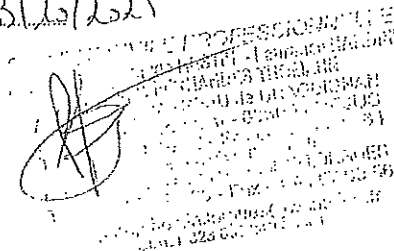
DOCUMENTS EXISTANTS (A PRÉSENTIR À L'AGENT DE LA RÉGIE LORS DE SA VISITE)

- Plans de l'habitation ☒ oui ☐ non
- Photos des travaux ☐ oui ☐ non
- Permis de construire ☒ oui ☐ non
-

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service.

Fait à : La Roque, le 13/06/2025

Signature



In prévision du passage de l'agent de la Régie des Eaux de la Provence Verte,
nous vous remercions de rendre accessible l'ensemble de l'installation
d'assainissement

VOLUME 211 CONTROL-

NATURE DU CONTROLE :

☐ Vérification de la bonne exécution des travaux

☐ 1er contrôle de vérification de l'installation existante

☐ Contrôle périodique de l'installation existante

☒ Contrôle effectué dans le cadre d'une vente

☐ Contrôle effectué à la demande d'un abonné

NATURE DU CONTROLE PRECEDENT :

.....

.....

Date du dernier contrôle : / /

Date du rapport : / /

CONCLUSION DONNEE LORS DU CONTROLE PRECEDENT :

☐ Installation non conforme avec travaux sous

☐ Installation présentant des défauts d'entretien

☐ Absence de non-conformité visible le jour du contrôle

☐ Autre conclusion (à préciser) :

.....

.....

.....

.....

LE RACCORDEMENT DES EAUX USEES

Accessibilité de la boîte de branchement : ☒ oui ☐ non

Emplacement de la boîte de branchement : ☒ en limite de propriété, sur la voie publique
☐ en limite de propriété, en domaine privé

Nature de la boîte de branchement : ☒ à passage direct
☐ tabouret disconnecteur
☐ tabouret siphonide

Matériau et diamètre : P.V.C. Ø 125 mm

Nature et diamètre de la canalisation : P.V.C. Ø 200 mm

Présence du grillage avertisseur : ☐ oui ☐ non ☒ ne sait pas

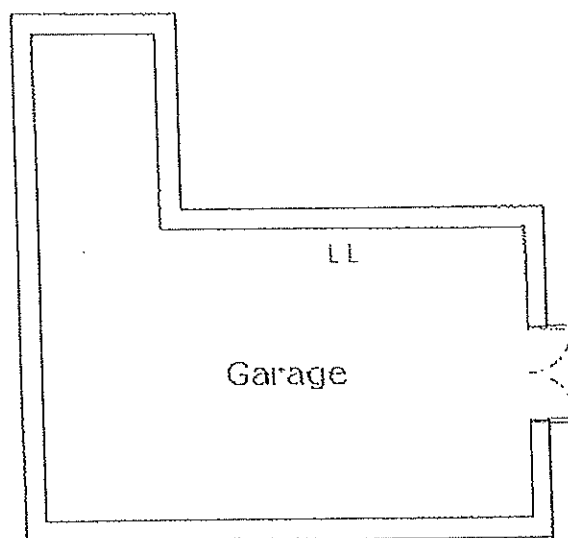
Pente : ☒ oui : _____ ☐ non ☐ ne sait pas

VERIFICATION DES INSTALLATIONS RACCORDEES A L'ASSAINISSEMENT

Présence d'une ventilation haute : ☐ oui ☒ non

Présence d'un sanibroyeur : ☐ oui ☒ non

CROQUIS EN VUE AERIENNE



LEGENDE :

Lave-vaisselle [LV]

Lavabo [L]

Pompe de relevage [P]

WC [W]

Lave-linge [LL]

Douche [D]

Gouttière [G]

Drain [DR]

Terrain Naturel TN

Caniveau à grille [CG]

Siphon de cour [sc]

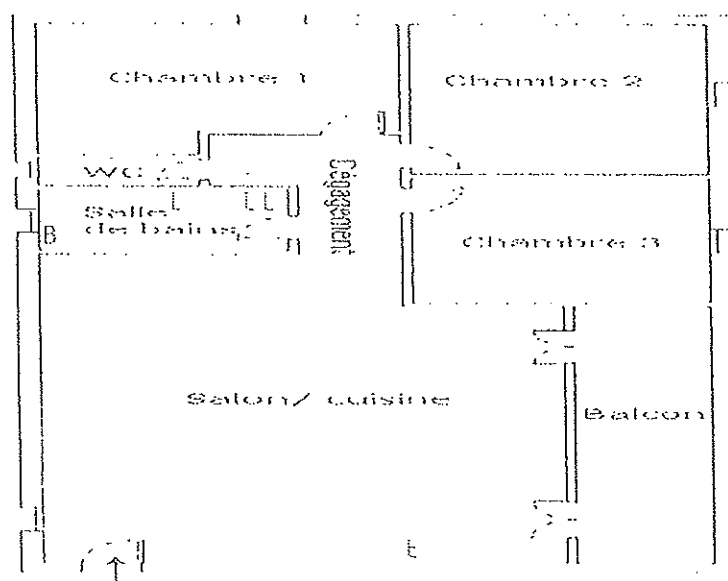
Evier [E]

[CG]

[sc]

[CG]

CROQUIS EN VUE AERIENNE



LE RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES

Présence d'un réseau public d'eau pluvial : ☐ oui ☐ non

Matériau et diamètre :

Accessibilité de la boîte de branchement des eaux pluviales : ☐ oui ☐ nonEmplacement de la boîte de branchement : ☐ en limite de propriété, sur la voie public
☐ en limite de propriété, en domaine privé

Matériau et diamètre :

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

☐ INSTALLATION NON CONFORMEPrésentant un/des danger(s) pour la santé des personnes : ☐ oui ☐ nonPrésentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement : ☐ oui ☐ non

..... Dans le cas de risque pour la santé ou d'atteinte grave à l'environnement, la mise hors service du branchement peut être immédiate.

Installation significativement sous-dimensionnée : ☐ oui ☐ nonInstallation présentant des dysfonctionnements majeurs : ☐ oui ☐ non

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de

1)

.....

2)

.....

3)

.....

4)

.....

5)

.....

☐ INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Recommandations pour améliorer le fonctionnement :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

☒ ABSENCE DE NON-CONFORMITE VISIBLE LE JOUR DU CONTROLE

Prochain contrôle prévu dans : 10 ans

La fréquence de contrôle est indiquée dans le règlement de la Régie des Eaux

Observations complémentaires (recommandations sur l'accessibilité, etc.) :

Le lavoir de la salle de bain n'a pas pu être testé

PIECES JOINTES AU PRESENT RAPPORT :

- ☒ plans
☐ photos
☐ résultats des essais pratiqués (test d'étanchéité, test à la fluoréceine...)

Fait à : BRIGNOVES, le 10/11/2015

Représentant de l'autorité compétente :

Qualité :

Signature

1.

Le Directeur
de la Régie des eaux de la Provence Verte

Gilles BERRON

